





EXTRAIT DU REGISTRE DES **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – quatre, le 12 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emile BUCH, Maire.

Emile BUCH, Valérie CHALLON, Michel JEANNIN, Michel MARTOIA, Présents :

> Patrick GUIGNIER, Valérie ESCOFFIER, Michel PLEUCHOT, Lucie GEISSLER, BALMET, Marijane Dominique PICAVEZ, Frédéric

MAUGIRON, Philippe LUYAT

Excusés : Nathalie COLONEL, pouvoir donné à Michel JEANNIN - Elodie JODAR,

pouvoir donné à Valérie CHALLON - Sandrine BOSCARO, pouvoir donné à

Frédéric MAUGIRON

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 11

Contre: 0

Abstention: 2

Délibération n° D_14_12042024

Objet: Budget de la commune: Approbation du compte administratif 2023

Annule et remplace la délibération n° D 06 12042024

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur.

Le vote du compte administratif par l'organe délibérant constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire. Le compte administratif est adopté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption, conformément à l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire, appuyé techniquement par la secrétaire générale, donne lecture du compte administratif chapitre par chapitre et donne des précisions au regard des interrogations soulevées par les membres du Conseil municipal.

La vue d'ensemble du Compte administratif 2023 du budget du la commune est exposée cidessous:

Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le

ID: 038-213804990-20240418-D_14_12042024-DE

				ID: 038-2138049	990-2024	404 16-D_14
II – PRESENTATION GENERALE						11
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET						Α
	DEPENSES		RECETTES			
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 302 798,51	G 1 487 188		1 487 188,42
	Section d'investissement	В	189 594,40	н 174		174 852,45
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de	c	0,00	ı		88 509,88
	fonctionnement (002)	(si déficit)		(si e	xcédent)	
	Report en section d'investissement		116 434,34	J		0,00
	(001)	(si déficit)		(si e	xcédent)	
	TOTAL EXERCICE	=A+B+C+D	1 608 827,25	-64444		1 750 550,75
	(réalisations + reports N-1)		1 000 021,23	- 0 1 11 11 11 11		1130 330,13
	Y					
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	к		0,00
	Section d'investissement	F	33 147,89	L		0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	33 147,89	= K + L		0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	1 302 798,51	= G + I + K		1 575 698,30
	Section d'investissement	= B + D + F	339 176,63	= H + J + L		174 852,45
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F	1 641 975,14	=G+H+I+J+K+L		1 750 550,75

Après que Monsieur le Maire se soit retiré de la salle du Conseil municipal (articles L.1612-12 et L.2121-14 du CGCT), et sous la présidence de la 1ère adjointe,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Adopte le compte administratif de la commune pour l'exercice 2023.

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission à la Préfecture et de la publication sur le site internet de la commune www.susville.fr

le 18 avril 2024.

Le Maire, Emile BUCH.

Le Maire, Emile BUCH